

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 039-213903073-20260520-M_2026_0028-DE



DÉLIBÉRATION N° M_2026_0028

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20/ 05 / 2026

Date de la convention :
13 /05 / 2026

Date d'affichage :
13 /05 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Votes :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt mai, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe PERCIOT

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Philippe PERCIOT, Maire, Mme Magali MOYNAT, 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric REGAZZONI, 2^{ème} Adjoint, Mme Patricia DARRIGADE, Mme Sabine BAUD, M. Christophe SKIBINE, Mme Vanessa ALEMPS, Mme Marie DANTON.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : M. Cyril POIRIEUX à Mme Magali MOYNAT
M. Régis LACROIX à Mme Marie DANTON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Sophie ÉCARNOT,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali MOYNAT

OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN DES ARMOIRES ÉLECTRIQUES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail, notamment les articles R.4226-1 et suivants imposant le maintien en état de conformité et la vérification des installations électriques ;

VU les obligations de sécurité incombant à la collectivité en tant qu'employeur et gestionnaire d'établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien régulier et les contrôles des armoires électriques des équipements communaux afin de prévenir tout risque d'accident d'origine électrique (incendie, électrocution) et garantir la sécurité des usagers et des agents ;

CONSIDÉRANT que ces prestations relèvent d'un besoin récurrent nécessitant la conclusion d'un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs entreprises afin d'obtenir des propositions pour la mise en place d'un contrat d'entretien des armoires électriques de la commune, dans le respect des règles de la commande publique, notamment des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Trois devis ont ainsi été reçus et analysés en mairie, tant sur le plan technique (contenu des prestations, périodicité des interventions, conformité aux normes en vigueur) que financier.


Les offres se présentent comme suit :

ENTREPRISE	N° DEVIS	MONTANT ANNUEL HT	NATURE DE LA PRESTATION
SOCOTEC	Dev2605941V0306013_V2	1 100,00 720,00 0,00	Vérification conformité 1 ^{ère} année Vérification périodique annuelle Rapport Q18 (inclus)
APAVE	3425132.1	356,00 801,00 0,00	Vérification conformité 1 ^{ère} année Vérification périodique annuelle Rapport Q18 (inclus)
BUREAU VÉRITAS	Q-2313940-0797469	1 020,00 1 842.25 0,00	Vérification conformité 1 ^{ère} année Vérification périodique annuelle Rapport Q18 (inclus)

Après analyse comparative, il ressort que l'offre de l'entreprise SOCOTEC apparaît comme la plus avantageuse au regard des critères de choix définis (valeur technique des prestations, conformité réglementaire, coût).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER le principe de la mise en place d'un contrat d'entretien des armoires techniques ;
- DE RETENIR l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour un montant annuel de 1 820 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Cadre réservé au contrôle de légalité	
Envoyé en préfecture le 26/05/2026	
Reçu en préfecture le 26/05/2026	
Publié le	
ID : 039-213903073-20260520-M_2026_0028-DE	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
